

## COMPTE RENDU de la Commission d'agrément Bienvenue à la Ferme 24 avril 2014 à 9 h à Digne les Bains (CA 04)

### Service Technique

**N/Réf** : NM/EP

**Objet** : compte rendu commission  
d'agrément du 24/04/2014

**Dossier suivi par** :  
N. MAROIS

Tel : 04 92 30 57 94

Email : nmarois@ahp.chambagri.fr

### Présents :

Gérard DORAS, président BAF  
Sandrine MACCARIO, BAF  
Joyce BORGMANN, BAF  
Thierry BAURAIN, BAF  
Rose-Marie GARCIN, BAF  
Johanna GUILLERMIN, BAF  
Tristan KLEIN, Mosaique Mosagri

Delphine GOY, Gîtes de France  
Ingrid LEMAS, Conseil général 04  
Florence VITI BERTIN, ADT04  
Raymond BOSSETTO, DDCSPP  
Christian CHARBONNIER, CA04  
Nicoline MAROIS, CA04  
Evelyne PASSERI, CA04

### Excusés :

Frédéric ESMIOL, président CA04  
Louis-Marie AVELINE, BAF  
Gérard BRUN, BAF  
Marie Christine RATTO, BAF  
Gisèle EMELINE, BAF

Kareen PILMANN, Clé Vacances  
Virginie TARQUIN, DDT  
Violaine BOUSQUET, CG04  
Frédéric PELADAN, DDCSPP

### Bureaux décentralisés

Oraison  
Av. Charles Richaud

Sisteron  
Maison de l'Entreprise

La Mure Argens  
Grande Rue

### Siège Social

66 boulevard Gassendi  
BP 117  
04004 DIGNE LES BAINS Cedex  
Tél : 04 92 30 57 57  
Fax : 04 92 32 10 12  
Email : accueil@ahp.chambagri.fr

### Compte rendu :

Gérard DORAS remercie les présents et propose de débiter la réunion.

M. KLEIN a été invité pour expliquer le fonctionnement de la coopérative Mosaique Mosagri, par rapport à François MEURANT qui en fait partie et qui demande son agrément à Bienvenue à la Ferme.

Il s'agit en fait d'une « couveuse », qui assiste les personnes qui se mettent à leur compte en leur évitant tout le côté administratif de la chose (comptabilité, déclarations, investissement pour le matériel,...). C'est une façon de limiter les risques et de bénéficier d'un hébergement juridique, comptable et fiscal. Les personnes deviennent des salariés de la Coopérative d'Activités et d'Entrepreneurs. A l'issue de trois années, ils peuvent sortir de la coopérative pour s'installer en leur nom propre, s'arrêter pour rester salariés de la structure ou changer de voie. Sept agriculteurs sont à présent dans Mosagri (Reillanne, Riez, Valensole, Manton...) qui existe depuis 2012. 4 autres coopératives de la sorte existent au niveau national.

La motivation de M. MEURANT est que l'association est dynamique, collective, et que cela lui permettrait de participer aux marchés en circuit court organisés par l'association.

Après cette explication, M. KLEIN quitte la réunion.

La commission a pour mission d'étudier l'agrément de 11 demandes d'adhésion (9 adhérents) et 4 résiliations.

➤ **Demandes d'agrément « produits de la ferme »:**

• **MEURANT François et ROCHE Christelle (ventes directes) :**

L'association Bienvenue à la Ferme doit-elle accepter les adhérents de la coopérative Mosaïque ? Quid de l'attestation MSA et de la 1/2 SMI ?

M. MEURANT est en 3<sup>ème</sup> et dernière année en contrat CAPE (contrat d'appui au projet d'entreprise) à Mosaïque, il veut dégager maintenant son revenu propre. Il reste demandeur d'emploi et titulaire du RSA. Sa compagne est salariée infirmière par ailleurs. Il souhaite adhérer à l'association, entre autres pour pouvoir participer aux marchés des paysans du Verdon, étant donné que les adhérents ont un tarif préférentiel intéressant.

Il n'a pas de terres : ses surfaces lui sont prêtées en espace-test à Riez, ce qui pose des problèmes d'investissement.

Gérard Doras est favorable d'aider les néo-ruraux issus de cette coopérative en vue d'une installation pour devenir agriculteurs dans un délais de 3 ans maximum, après quoi :

- soit ils s'installent et restent à Bienvenue à Ferme,
  - soit ils ne s'installent pas et sortent de l'association Bienvenue à la Ferme.
- La condition d'avoir une surface d'1/2 SMI est maintenue. Il faudra examiner les agriculteurs issus de la coopérative Mosagri au cas par cas.

Pour le cas de F. MEURANT il est donc décidé :

- de lui envoyer le cahier des charges et la demande d'agrément à compléter avec une lettre de motivation
- de vérifier s'il a bien la 1/2 SMI
- de réaliser la visite d'agrément pour vérifier si les critères généraux de Bienvenue à la Ferme sont bien respectés
- de lui proposer une dérogation non renouvelable avec un engagement à devenir agriculteur dans un délai d'un an (car il est installé depuis 3 ans et ne sera plus en contrat CAPE d'ici 1 an).

Cette candidature sera donc étudiée en prochaine commission d'agrément, après visite et engagement, en dérogation exceptionnelle pour un an non renouvelable.

Il faudra étudier le tarif qui lui sera appliqué pour les marchés du Verdon.

• **AMOUREUX Serge (ventes directes) :**

M. AMOUREUX a été agréé par erreur à la dernière commission d'agrément : il est cotisant solidaire, étant à la retraite, et n'a jamais été agriculteur à titre principal. Il n'a pas la 1/2 SMI : 3 ha d'olivier au lieu de 7 ha, et statut de retraité. Il a participé aux marchés du Verdon l'année dernière.

Il est décidé de le laisser adhérer cette année à Bienvenue à la Ferme car c'est l'association qui a fait l'erreur, et il a déjà payé sa cotisation 2014. Il apparaît sur les flyers et sur les sites.

Son agrément lui sera retiré l'année prochaine (en 2015), avec une explication. Cette décision est prise à l'unanimité.

Il faudra étudier le tarif qui lui sera appliqué pour les marchés du Verdon.

• **ESAT Domaine de la Haute Lèbre (ventes directes) :**

Il ne s'agit pas d'une ferme familiale, cette structure accueille des travailleurs handicapés. Elle possède cependant un vrai statut d'agriculteur (inscription à l'AMEXA, suivie par la Chambre d'Agriculture en contrôle de performance, bien connue de la DDCSPP).

Les personnes sont dans l'esprit de Bienvenue à la Ferme. Ils pratiquent déjà la vente directe depuis 10 ans : bonne organisation, bonne présentation et possibilité aussi de visiter l'exploitation.

Cette candidature est acceptée à l'unanimité.

• **BORGMANN Joyce (ventes directes) :**

Mme BORGMANN sort de la pièce pendant la délibération sur son dossier.

Attestation AMEXA OK. L'exploitation est sur 12 ha avec 1,3 ha de maraichage en AB, une serre de 280 m<sup>2</sup>, 1 ha oliviers, 2 ha de plantes aromatiques, 6 ha de grandes cultures (blé dur, pois-chiche...), 0.5 ha d'arbres fruitiers, amandes, noix.

La boutique qui sert à la vente directe est accessible par des escaliers, ce qui empêche l'accès des personnes handicapées. Pour remédier à cela, il est possible de retirer les paniers préparés dans un petit chalet qui sera prêt au printemps 2014.

Elle fait partie de « Itinéraires Paysans » (tous les mardis après-midi), s'implique dans le e-commerce et souhaite organiser un marché de lancement en juin sur son exploitation et créer un marché de paysans à Oraison.

Cette candidature est acceptée à l'unanimité.

• **JARRY François (ventes directes) :**

Il travaille en bio et possède un bail. On attend son attestation AMEXA et son rapport de visite de la DDCSPP. Il a un abattoir non agréé (ex-tuerie). Il rencontre des problèmes pour construire un bâtiment de gavage.

M. JARRY participe déjà aux marchés de Digne et d'Aiglun, et voudrait faire partie des marchés du Verdon.

Suite à la visite avant l'agrément, il ressort que la ferme et les environs demandent des améliorations avant de recevoir des visites de clients. L'exploitation est méritante mais n'est pas mise en valeur et est inachevée (les locaux ne sont pas encore fonctionnels), de ce fait elle ne correspond pas encore à l'image de Bienvenue à la Ferme.

La commission d'agrément propose de refaire une visite un peu plus tard dans le temps (juin), quand il aura arrangé son exploitation et les abords.

La DDCSPP a également prévu de lui faire une visite dans le mois qui vient (mai).

Il est proposé de lui envoyer un courrier avec une liste de points à améliorer. De plus, le conseil d'administration souhaite développer le concept de parrainage par un autre adhérent pour aider les nouveaux dans la mise en place, ce qui pourrait être utile dans son cas.

La commission d'agrément décide à l'unanimité de surseoir à l'agrément pour le moment.

Il faudra étudier le tarif qui lui sera appliqué pour les marchés du Verdon.

➤ **Demandes d'agrément « hébergement à la ferme » :**

● **FACCHIN Michel (hébergement Gîte de France) :**

Il a des ânes de Provence et 2 gîtes de 6 personnes (avec dortoir possible pour plus de personnes mais non agréé en plus grande capacité) dans 2 bâtiments différents restaurés de manière respectueuse du bâti traditionnel. L'un est agréé au Gîtes de France et l'autre est classé en étoile. L'attestation AMEXA est OK.

Sur son site Internet, on peut lire que son gîte « La Miellerie » annonce qu'il peut héberger 12 personnes, alors qu'il est agréé pour 6. Il faut changer la capacité au niveau du site, et attirer son attention sur le fait qu'il faudrait peut-être qu'il change de nom de domaine pour être plus facilement trouvé par les moteurs de recherche.

Cette candidature est acceptée à l'unanimité.

● **GIRAUD Serge (hébergement gîte Clé Vacances) :**

Serge GIRAUD est installé depuis 1981 en nom propre et sa femme l'est en EARL. Il s'agit d'un endroit très beau à Pierrevert, c'est un bâtiment classé monument historique avec un très beau potentiel. Il y a 2 gîtes (déjà agréés 3 clés Clévacances), à la décoration un peu minimaliste. Delphine GOY propose de se mettre en contact avec Kareen PILMANN de CléVacances pour lui proposer éventuellement une visite de conseil... et de mettre plus de photos sur son site Internet.

Il est candidat à l'animation « Brin de Culture » qui se déroule en octobre tous les ans.

Il vend son raisin à la cave de Pierrevert où Madame Giraud organise des visites et dégustation auxquelles elle convie les hôtes des gîtes.

Cette candidature est acceptée à l'unanimité.

● **BORGMANN Joyce (hébergement classé) :**

Mme BORGMANN sort de la pièce pendant la délibération sur son dossier.

En ce qui concerne l'hébergement, elle possède 2 gîtes de 6 personnes qui sont classés 4 étoiles. Le lieu, ancienne ferme école, est très beau, magnifiquement restauré, et très bien meublé.

Mme BORGMANN aimerait être rattachée l'année prochaine (sur les prochains flyers) à la région Lure-Lubéron plutôt qu'au pays dignois, sa clientèle arrivant plus généralement de ce côté du département.

Cette candidature est acceptée à l'unanimité.

➤ **Demande d'agrément « magasin de producteurs »**

● **Couleurs Paysannes :**

C'est un point de vente collectif qui est ouvert depuis juillet 2012. Tous les produits y sont représentés. C'est une belle vitrine pour Bienvenue à la Ferme Alpes Provence. Le point de vente collectif, qui a signé une charte, se porte

garant de ses producteurs. Ce magasin est la prolongation de l'exploitation des agriculteurs présents. Des flyers y sont distribués en grande quantité.

Des autocollants de l'association seront apposés sur le panneau à l'entrée du magasin et à l'intérieur, à côté des producteurs adhérents à l'association à titre individuel.

Un débat s'instaure sur la nécessité d'avoir un pourcentage du chiffre d'affaire réalisé par des adhérents Bienvenue à la Ferme. Faut-il surveiller le nombre d'adhérents Bienvenue à la Ferme du PVC d'année en année ? Les autres PVC figurent dans les flyers sans être adhérents, mais en payant une participation à la communication à l'association départementale.

Théoriquement, chaque producteur propose plusieurs animations par an au magasin. Gérard DORAS propose que Bienvenue à la Ferme en fasse une en tant qu'association. A étudier...

Il serait souhaitable que l'association soit invitée aux AG du magasin Couleurs Paysannes pour faire le lien.

Cette candidature est acceptée à l'unanimité.

➤ **Demande d'agrément « ferme de découverte »**

• **ARNAUD Marie-Claude (ferme de découverte) :**

Elle était adhérente depuis 2013 en dérogation en tant qu'exploitante à titre secondaire. Son attestation AMEXA est maintenant OK car Mme ARNAUD passe agricultrice à titre principal cette année. Elle a un très bon contact avec les personnes et les animaux sur son exploitation.

Il n'y a pas de réelle salle d'accueil pour les enfants (un petit chalet pour 15 enfants maximum). Il y a des toilettes sèches et un point d'eau à disposition du public.

Cette candidature est acceptée à l'unanimité.

• **La Bergerie de Faucon (ferme de découverte et ventes directes) :**

C'est une association présidée par le fameux Père Guy Gilbert, et qui est inscrite à la MSA en tant qu'hébergement social pour enfants en difficulté, mais sans attestation AMEXA pour la production agricole. Cependant il existe une activité agricole effective, constatée sur place, et prouvée par plusieurs attestations qui nous ont été fournies dans ce sens : utilisation de matériel CUMA, enregistrement par la mairie de Rougon de l'acquisition de 50 poules pondeuses, adhésion au syndicat d'exploitants agricoles FDSEA. De plus, la bergerie de Faucon a envoyé une lettre de motivation forte et a insisté sur son intérêt réel de faire partie du réseau Bienvenue à la Ferme et son esprit de « ferme solidaire ».

7 jeunes en réinsertion vivent toute l'année sur le site. Ils réalisent des visites de l'exploitation gratuites. Le centre vit de dons et de subventions de l'état). Tous les produits des ventes retournent dans l'agricole.

C'est un cas particulier, mais ils ont tout pour faire partie de Bienvenue à la Ferme. Il est proposé en ce sens d'interpeler le national pour éventuellement faire évoluer la charte nationale en ce sens. Pourquoi l'agriculture ne pourrait-elle pas se préoccuper de réinsertion ? Mais bien sûr cela doit rester exceptionnel.

Cette candidature est acceptée à titre exceptionnel, à l'unanimité pour la ferme découverte et la vente directe, sans dérogation, à condition que la Bergerie de Faucon communique à Bienvenue à la Ferme son bilan d'activité chaque année, ainsi qu'un inventaire de ses productions agricoles (nombres d'animaux et surfaces agricole).

➤ **Demandes de résiliation :**

• **NOEL Sébastien (ventes directes) :** souhaite sortir de l'association. Il rencontre des difficultés financières et trouve la cotisation trop élevée. Gérard DORAS propose d'avoir une discussion pour mettre en place une « cotisation solidaire » uniquement départementale pour ce genre de personnes. Mais la difficulté soulevée est celle du jugement : est-ce le rôle de Bienvenue à la Ferme de décider si une exploitation est en difficulté ou pas ?

Sa radiation est entérinée. Il lui sera envoyé un courrier afin de lui préciser de rendre le matériel Bienvenue à la Ferme et de ne plus utiliser le logo.

• **GIBERT Jean (ventes directes) :** souhaite sortir de l'association. Il estime que la cotisation est trop élevée. Après plusieurs années à l'association, il a peut-être trouvé une clientèle fidèle et n'a plus besoin du réseau pour fonctionner.

Sa radiation est entérinée. Il lui sera envoyé un courrier afin de lui préciser de rendre le matériel Bienvenue à la Ferme et de ne plus utiliser le logo.

• **CARRON Bruno (ventes directes) :** souhaite sortir de l'association. Il avait adhéré pour faire les marchés du Verdon mais ne les fera pas cet été...

Sa radiation est entérinée. Il lui sera envoyé un courrier afin de lui préciser de rendre le matériel Bienvenue à la Ferme et de ne plus utiliser le logo.

• **GAYDON Nadia (ventes directes) :** elle traverse des difficultés professionnelles au niveau de son troupeau de bovins depuis quelques temps déjà.

Sa cotisation 2013 ayant été réglée par ses indemnités kilométriques, elle est à jour de ses cotisations.

Sa radiation est entérinée. Il lui sera envoyé un courrier afin de lui préciser de rendre le matériel Bienvenue à la Ferme et de ne plus utiliser le logo.

Plus personne ne demandant la parole, la commission est clôturée à 12 h 10.